

snalc
de l'école au supérieur



CONTRACTUELS ATPSS

administratifs, techniques, pédagogiques, de santé, sociaux

une
sécurisation
des parcours

une
revalorisation
salariale

une réelle
formation

une meilleure
protection

une stabilité de
l'environnement de travail

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022

snalc

de l'école au supérieur



POUR LES CONTRACTUELS ATSS

le SNALC revendique

Une sécurisation des parcours

- La titularisation en catégorie C de tous les contractuels qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 4 années d'ancienneté de services.
- L'intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B, à partir du moment où ils justifient de 4 ans d'ancienneté de services.
- Des recrutements sur des contrats d'une durée minimum de 12 mois, rémunérés à temps complet.

Une stabilité de l'environnement de travail

- Le réemploi prioritaire des agents en fin de contrat, avec obligation pour l'administration de justifier le non réemploi
- L'accès facilité à des concours de recrutement réservés, à leur préparation et une augmentation du nombre de postes ouverts
- La fin des vacances rémunérées à l'heure

Une revalorisation salariale

- Une grille indiciaire nationale revalorisée, avec avancement automatique accéléré pour les premiers échelons.
- L'accès à l'ensemble des indemnités perçues par les titulaires
- Une prime de précarité identique à celle du secteur privé, nettement plus avantageuse
- Une subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS), à l'instar des titulaires et des assistants d'éducation

Une réelle formation

- Des formations initiales et continues adaptées à l'emploi
- Un accès accru aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées

Une meilleure protection

- Un interlocuteur Ressources humaines ou référent ATSS dans chaque rectorat pour toute question d'ordre professionnel
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)
- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité



POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022